

Entreprises du secteur automobile : facilitez vos recrutements

KIT D'ACCOMPAGNEMENT



Bénéficiez de services en ligne et d'un accompagnement de proximité

Soyez acteur de votre recrutement avec www.pole-emploi.fr

Nous vous proposons des services 100% web accessibles à tout moment depuis votre espace

► Publiez vos offres !

- Vous créez et actualisez vos offres d'emploi en quelques clics.
- Vous créez des offres modèles sur un poste pour lequel vous recrutez régulièrement.
- Profitez d'une couverture web élargie assurant une large visibilité de vos offres grâce à leur publication sur nos sites partenaires.

► Contacter directement des candidats !

- Vous accédez gratuitement à la plus grande CV-thèque de France.
- Vous effectuez des recherches multi-critères.
- En enregistrant votre recherche, vous êtes alerté lorsqu'il y a de nouveaux profils.
- Vous entrez directement en relation avec les candidats qui vous intéressent.



Dialoguer, partager et passer à l'action avec d'autres entreprises de votre territoire pour activer votre Responsabilité Sociale et Environnementale : <https://lesentreprises-sengagent.gouv.fr/>

Demandez un accompagnement par un(e) conseiller(e) entreprise

Nous vous proposons d'être à vos côtés à chaque étape de votre parcours de recrutement

► Bénéficiez de conseils en recrutement !

- Analyse de poste, aide à la rédaction de l'offre.
- Pré-sélection, évaluation de candidats.
- Aide à la conduite d'entretiens.

► Mobilisez les dispositifs publics !

- Formation préalable au poste de travail
- Aides à l'embauche

Accompagner les jeunes: 1jeune 1solution



ACTION RECRUT'

En autonomie ou accompagné par un conseiller, vos offres sont publiées depuis déjà 30 jours ou vous rencontrez des difficultés pour trouver des candidats ?

Un conseiller entreprise partage systématiquement avec vous un diagnostic de votre besoin de recrutement et une solution adaptée.

Zoom sur ...

Les événements recrutements

PARTICIPEZ AUX ÉVÉNEMENTS #TOUSMOBILISÉS !

Organisés par votre agence Pôle emploi, ils vous permettent de promouvoir votre secteur, vos métiers et vos besoins de recrutement auprès de candidats préparés.



Dans votre agence ?
Dans votre entreprise ? à distance ? ...
C'est selon votre besoin !

L'évaluation des candidats

MÉTHODE DE RECRUTEMENT PAR SIMULATION (MRS)

Méthode de recrutement objective fondée sur l'évaluation des habiletés et de la motivation des candidats pour tenir un poste de travail.

Par ex. : respecter les délais, les normes et consignes, travailler en équipe etc.

Idéale pour recruter des candidats ayant du potentiel pour occuper votre poste et motivés pour s'adapter à vos métiers !

PÉRIODE D'IMMERSION (Immersion facilitée)

Utile pour rendre vos métiers attractifs et sélectionner le bon candidat, la période d'immersion vous permet de faire découvrir votre poste ou d'évaluer des candidats en situation de travail.

Formation avant l'embauche

Formez vos futurs salariés grâce à nos aides à la formation :

Action de formation en situation de travail (AFEST), Une aide qui s'adresse aux TPE et PME confrontées à des difficultés de recrutement.

- Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI)
- Action de formation préalable au recrutement (AFPR)

Vous formez le candidat sur le poste de travail pour qu'il ait dès l'embauche, les compétences minimales requises. Nous construisons avec vous un parcours sur mesure adapté au poste, au candidat, et à votre organisation.

Renseignez-vous
auprès de votre conseiller.

LES SALONS EN LIGNE

Un concept innovant, un gain de temps assuré.

Ils vous permettent de présenter votre entreprise, de sélectionner des candidatures et de procéder à des entretiens dématérialisés, aux moments et aux endroits qui vous conviennent le mieux, grâce à votre tablette ou à votre mobile.



LA BONNE COMPÉTENCE PRO

La 1^{ère} plateforme de mise en relations directe avec des stagiaires de la formation professionnelle.

Accessible sur ordinateur, tablette ou smartphone, elle permet de visualiser en 3 clics les formations en cours par mots clés et de rentrer en contact directement avec vos futurs candidats récemment formés.

<https://labonnecompetencepro.pole-emploi.fr/>

Aides à l'embauche

	Objectif	Employeurs	Publics	Aide financière
EMPLOIS FRANCS	Favoriser l'emploi des personnes issues des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).	Entreprises et associations, sauf : les particuliers employeurs et les employeurs publics (établissements publics administratifs (EPA), les établissements publics industriels et commerciaux (EPIC)).	Demandeurs d'emploi ou jeunes suivis par Pôle emploi, par une mission locale résidant dans un quartier prioritaire de la ville.	<ul style="list-style-type: none"> • 15 000 € sur 3 ans (embauche en CDI), soit 5000 € par an ; • 5 000 € sur 2 ans maximum (embauche en CDD d'au moins six mois), soit 2 500 € par an. • Cumul possible avec l'Aide Forfaitaire à l'Employeur (AFE) et non cumulable avec l'aide exceptionnelle à l'embauche des alternants.
AIDE EXCEPTIONNELLE À L'EMBAUCHE POUR LES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes de moins de 30 ans en leur permettant de se former en vue d'acquérir de nouvelles compétences.	Entreprises de moins de 250 salariés, sans condition et entreprises de 250 salariés s'engageant à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle.	Jeunes de moins de 30 ans.	<ul style="list-style-type: none"> • Première année de contrat : 6 000 €, pour les contrats conclus entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 d'un salarié de moins de 30 ans. • Cette aide n'est pas cumulable avec les autres aides de l'État.
AIDE À L'EMBAUCHE DES APPRENTIS	Favoriser le recrutement des apprentis, jusqu'au niveau master.	Entreprises de moins de 250 salariés, sans condition et entreprises de 250 salariés s'engageant à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle.	Tous les apprentis, du CAP au master.	<ul style="list-style-type: none"> • Première année de contrat : 6 000 €, pour les contrats conclus entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 d'un salarié de moins de 30 ans. • L'exonération de charge n'est pas spécifique au contrat d'apprentissage comme pour tout contrat de travail l'employeur peut bénéficier de la réduction générale des cotisations
AIDE À L'EMBAUCHE JEUNE EN CONTRAT INITIATIVE EMPLOI (CIE JEUNES)*	Inclure durablement dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail avec la mobilisation d'un triptyque : emploi-formation-accompagnement.	Employeurs du secteur marchand	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes éloignés du marché de l'emploi, âgés de moins de 26 ans ; • Jeunes reconnus travailleurs handicapés, jusqu'à 30 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour un CDD ou un CDI, une durée minimale de 6 mois renouvelables une fois, et pour un minimum hebdomadaire de 20h à 35h maximum. • 47% du montant brut du SMIC. <i>Exemple pour un contrat de 6 mois de 35h hebdomadaires : le montant de l'aide mensuelle sera de 747 €, soit 4482 € pour les 6 mois de contrat.</i>
AIDE À L'EMBAUCHE EN PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)*	Inclure durablement dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail avec la mobilisation d'un triptyque : emploi-formation-accompagnement.	Employeurs du secteur non-marchand : collectivités, associations, autres personnes morales de droit public ou privé à but non lucratif etc, et du respect d'engagements qualitatifs (formation, tutorat, intégration).	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les personnes résidant au sein d'un quartier prioritaire de la ville (QPV) ou d'une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) : l'aide correspond à 80% du montant brut du SMIC ; • Pour les jeunes de moins de 26 ans ainsi que les jeunes reconnus travailleurs handicapés jusqu'à 30 ans, l'aide correspondant à 65% du montant brut du SMIC ; • Pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active, lorsqu'un co-financement des PEC BRSA par le Conseil départemental et l'Etat est prévu dans le cadre d'une Convention Annuelle d'objectifs et des Moyens (CAOM), l'aide correspond à 60% du montant brut du SMIC ; • Pour les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi, l'aide correspondant à 60% du montant brut du SMIC ; • Pour toutes personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières d'accès à l'emploi, l'aide correspondant à 40% du montant brut du SMIC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour un CDD ou un CDI, une durée minimale de 6 mois renouvelables une fois et pour un minimum hebdomadaire de 20h à 30h maximum. • 65% à 80% du montant brut du SMIC, selon les publics bénéficiaires. <i>Exemple pour l'embauche d'un jeune en contrat de 11 mois pour 20h hebdomadaires : le montant de l'aide mensuelle sera de 590 € (prise en charge de 65%), soit 6493 € pour les 11 mois de contrat.</i>

* Calcul indicatif qui peut varier selon la typologie d'entreprise, le secteur, les arrêtés préfectoraux et les textes à venir, ces données ne sont pas contractuelles.



www.MonFuturJobAuto.fr une plateforme conçue pour la filière automobile permet aux étudiants, salariés, et demandeurs d'emploi d'élaborer un projet professionnel (formation, reconversion professionnelle, recherche d'emploi) dans la filière automobile. Elle permet également de mettre en avant les offres d'emploi déposées par les entreprises.

Publiez vos offres ! Relayer cette plateforme dans vos communications.

**Autres
dispositifs**

Volontariat Territorial en Entreprise "Vert"



Vous êtes une TPME-ETI : recrutez des étudiants et jeunes diplômés sur des missions à responsabilité et participant activement à la Transition Ecologique et Energétique de votre entreprise (process industriels, actions sur les réduction des GES, développement d'innovations produit réduisant l'impact environnemental...)

Subvention de 12 000 € (sous conditions).



#1jeune1solution

Pour un accompagnement complet, vous pouvez vous adresser directement à vos conseillers OPCO 2i :
Appui au recrutement en apprentissage avec OPCO2i : **offre de services dédiée**

Un accompagnement spécifique de votre conseiller formation sur le recrutement notamment avec les kits « marque employeur » et « optimiser son recrutement » ou sur les certifications développées par vos branches .

Des préparations opérationnelles à l'emploi collective (POEC) pour vos tensions en recrutement que votre conseiller peut vous proposer.

Simplifiez-vous l'alternance avec *2i Alternance*, *2i Alternance plus*, *2i gestion simplifiée* et pour vos besoins spécifiques : *2i contrats pro accompagné* et *le contrat de professionnalisation expérimental* .



N'hésitez-pas à revenir vers votre conseiller ou responsable pour connaître **ces services** et leurs modalités